

<https://enseignants.se-unsas.org/Recruter-sur-contrats-precaires-plutot-que-sur-liste-complementaire-un>



Enseignants de l'Unsa

Recruter sur contrats précaires plutôt que sur listes complémentaires, un marronnier dont l'École se passerait volontiers

Date de mise en ligne : mardi 26 septembre 2017

- Je suis... - Prof d'école -

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

À chaque rentrée, le même constat est fait qu'il y a des emplois vacants. Afin de les pourvoir, le ministère peut faire appel aux candidats sur les listes complémentaires des CRPE ou embaucher sur contrats précaires.

Dans le premier cas, les collègues sont nommés professeurs des écoles stagiaires à temps plein et leur année de formation est reportée à l'année scolaire suivante. Dans le second cas, les contractuels ont un avenir professionnel incertain, avec des interrogations sur la fin du contrat, une année chargée pour aussi préparer les concours afin de sortir de cette situation.

Le SE-Unsa demande à ce que les recrutements, pour pourvoir les postes vacants, se fasse en priorité sur les listes complémentaires des CRPE, jusqu'à épuisement de ces listes.

Le recrutement de contractuels ne doit intervenir que dans un second temps, avec nécessairement un plan d'accompagnement aux premiers pas dans le métier et à la préparation des concours 2018.

Après avoir demandé au ministre de donner la consigne à toutes les académies de constituer une liste complémentaire aux CRPE afin d'anticiper au mieux et de pourvoir des postes vacants (voir [notre article](#)), le SE-Unsa demande solennellement au ministre de procéder à une gestion des ressources humaines cohérente avec la politique de l'emploi et sa propre mission d'un Service public de qualité.

(Lettre du SE-Unsa adressée au ministre en PJ)